

ASSOCIATION « VIVRE AUX CHAPRAIS »

----- loi 1901-----

28 d, Rue de la Rotonde 25000 BESANCON

CONTACT : 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

Monsieur le Maire
Ville de Besançon
2 Rue Mégevand
25000 BESANCON

Besançon le 19 janvier 2010

**Objet : RECOURS GRACIEUX
Contre Permis de Construire
Accordé à la SCI VIA ROTONDA
24 Rue de la Rotonde- Besançon**

LETTRE RECOMMANDEE + AR

Monsieur le Maire,

Par affichage municipal valable du 21/12/2009 au 21/02/2010, vous indiquez que le permis de construire accordé à la Société PIERRE et VIE le 13 juillet 2006 sous le numéro 25056 05 B0241, est transféré à la SCI VIA ROTONDA, pour la construction d'un immeuble d'une hauteur de 14 m 50 et 14 logements.

Nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer cette décision en annulant ce permis et en demandant à la SCI VIA ROTONDA de bien vouloir déposer une nouvelle demande de permis de construire.

En effet, nous vous rappelons que ce permis a été accordé dans le cadre de l'ancien POS. Or le PLU adopté à Besançon en Juillet 2007 définit de nouvelles règles de construction qui ne sont pas conformes pour ce permis.

De plus, le plan de situation de cet immeuble se révèle inexact. Des relevés de géomètre ont été réalisés depuis l'obtention du permis et remet en cause les plans.

Si la hauteur de l'immeuble est bien indiquée et ne correspond plus aux exigences du PLU, il est surprenant de constater que le permis accorde la construction de 14 logements, alors que le promoteur en annonce ou en commercialise 17 ou 18.

Enfin, il est surprenant qu'à l'heure du développement durable, cet immeuble ne soit pas doté du label HQE.

.../...

.../...

Nous vous rappelons par ailleurs, que si notre contestation de ce permis devant les juridictions administratives n'a pu aboutir, en dernier recours, pour vice de procédure, le problème du respect de la réglementation en matière de prévention des risques incendie reste entier. Le promoteur n'a toujours pas indiqué clairement, entre autres, quelles sont les deux façades de cet immeuble accessibles aux secours incendie.

Aussi nous ne manquerions pas en cas de construction de cet immeuble, de le faire expertiser afin de vérifier que la réglementation en vigueur a bien été appliquée.

C'est dire combien ce projet est sujet à controverse, ne serait-ce que par la proximité des immeubles qui l'entourent. Les distances entre les immeubles et ce projet s'établissent à :

- 6m90 de balcon à balcon avec l'immeuble COEURVILLE, 53 Rue de Belfort,
- 13m50 avec l'immeuble ATHOS, 22 Rue de la Rotonde,
- 12m00 avec l'immeuble du 28 Rue de la Rotonde,
- 18m60 avec la villa du 26 Rue de la Rotonde.

Nous espérons que la sagesse va l'emporter et qu'un nouveau projet soit à même de répondre aux vœux des habitants riverains.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Cl Goudot